N° 26/222

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Versailles

1ère Chambre

Rôle de la séance publique du 26/11/2026 à 14h00

Présidente : Madame DORION

Assesseures : Madame MILON et Madame TROALEN

Greffière : Madame YARDE

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme PHAM

01) N° 2503405 **RAPPORTEURE : Mme DORION**

Demandeur	M. Y	Me WALTHER
Défendeur	PREFECTURE DES YVELINES	
Autres parties	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

Requête de M. Y contre le jugement n° 2501091 du 14 octobre 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du préfet des Yvelines en date du 23 novembre 2024 refusant sa demande d'admission au séjour en France, au titre du regroupement familial, de ses deux enfants mineurs Manoussou et Daouda.

02) N° 2503443 **RAPPORTEURE : Mme DORION**

Demandeur	M. Y	Me SIRAN
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	
Autres parties	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

Requête de M. Y contre le jugement n° 2503230 du 13 octobre 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles,après l'avoir admis au bénéfice de l'aide juridictionnelle provisoire, a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l’arrêté du 5 février 2025 par lequel la préfète de l’Essonne a refusé de lui délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel il sera renvoyé en cas d’exécution d’office.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme PHAM

03) N° 2503626 RAPPORTEURE : Mme DORION

Demandeur	M. Y	Me CHEIX
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	
Autres parties	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

Requête de M. Y contre le jugement n°2418376 du 7 novembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 27 septembre 2024 par laquelle le préfet des Hauts-de-Seine a rejeté sa demande de regroupement familial au bénéfice de son épouse.

04) N° 2503691 RAPPORTEURE : Mme DORION

Demandeur	Mme X	STEPHAN
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de Mme X contre le jugement n° 2520165-2520167 du 17 novembre 2025 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à annuler d'une part, l'arrêté du 27 octobre 2025 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine l'a obligée à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination, l'a interdite de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans et l'a informée de son signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen et d'autre part, à annuler la décision du 27 octobre 2025 par laquelle le préfet des Hauts-de-Seine l'a assignée à résidence dans le département des Hauts-de-Seine pour une durée de quarante-cinq jours renouvelable deux fois.

05) N° 2600155 RAPPORTEURE : Mme DORION

Demandeur	M. Y	SCP GUILLEMIN & MSIKA
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de M. Y contre le jugement n° 2418493 en date du 8 janvier 2026 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 décembre 2024 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine l'a obligé à quitter, sans délai, le territoire français et l'a interdit de retour pour une durée de trois ans.

06) N° 2600205 RAPPORTEURE : Mme MILON

Demandeur	Mme X	Me ROBINE
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de Mme X contre le jugement n° 2502778 du 2 décembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à annuler la décision implicite, née le 30 août 2024, par laquelle le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, ensemble l'arrêté du 15 octobre 2025 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pour un an.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme PHAM

07) N° 2600758 RAPPORTEURE : Mme DORION

Demandeur M. Y Me SADOUN
Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. Y contre l'ordonnance n° 2520765 en date du 16 janvier 2026 par laquelle le président de la 2ème chambre du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à annuler la décision implicite par laquelle le préfet du Val-d'Oise a rejeté sa demande de certificat de résidence algérien valable dix ans.

08) N° 2600787 RAPPORTEURE : Mme DORION

Demandeur M. Y Me SALIGARI
Défendeur PREFECTURE DE SEINE-SAINT-DENIS

Requête de M. Y contre le jugement n° 2600452 en date du 18 février 2026 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 25 août 2025 du préfet de la Seine Saint-Denis lui refusant la délivrance d'un titre de séjour, lui faisant obligation de quitter le territoire dans le délai de trente jours à destination du pays dont il a la nationalité ou de tout pays où il établit être légalement admissible,et lui interdisant le retour sur le territoire pendant une durée de trois ans en l'informant de son signalement aux fins de de non-admission dans le système d'information Schengen pour la durée de cette interdiction.

09) N° 2600863 RAPPORTEURE : Mme DORION

Demandeur M. Y Me LYROS AVOCATS
Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. Y contre le jugement n° 2506076 du 19 février 2026 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté le surplus de sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 6 mars 2025 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

10) N° 2600870 RAPPORTEURE : Mme DORION

Demandeur M. Y Me LYROS AVOCATS
Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête en référé suspension de M. Y en vue d'obtenir la suspension de l'arrêté du 6 mars 2025 par lequel le préfet du Val-d'Oise français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme PHAM

11) N° 2601536 RAPPORTEURE : Mme DORION

Demandeur	M. Y	Me BILLEL ZEKRI
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE MINISTERE DE L'INTERIEUR MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES	

Requête de M. Y en vue d'obtenir l'exécution du jugement n° 2504797 en date du 21 mai 2025 par lequel le magistrat désigné par le tribunal administratif de Versailles a annulé l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine du 12 février 2025 par lequel il a refusé de renouveler son titre de séjour, a procédé au retrait de sa carte de résident, l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de renvoi en cas d'exécution d'office, lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée de cinq ans et l'a informé de son signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen une durée maximale de quarante-cinq jours,renouvelable deux fois.

12) N° 2601961 RAPPORTEURE : Mme DORION

Demandeur	M. Y	Me BOUDJELLAL
	Mme X	Me BOUDJELLAL
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de Mme X épouse Y et M. Y en vue d'obtenir l'exéction du jugement n°2418623-2418628 du 17 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy Pontoise a annulé les arrêtés du 28 novembre 2024 par lesquels le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de renouveler leurs titres de séjour, les a obligés à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination, a pris à leurs encontre une interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de cinq ans et les a assignés à résidence pour une durée de
quarante-cinq jours renouvelable 2 fois.